

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Janvier 2023 – 19h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Gilles JALLET et Matthias DAGON

Membre(s) absent(s) : Angélique FOURNIER et Patrick DUMOND

Secrétaire de séance : Anouk LABORIE

**CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DE PÊCHE POUR LA GESTION DE
L'ÉTANG COMMUNAL**

Madame le Maire confirme au conseil municipal la signature d'une convention avec la Fédération Départementale de Pêche d'une durée de 4 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2026) leur laissant ainsi la gestion de l'étang communal qui en assurera l'empoissonnement, la pêche et la surveillance.

Des membres de la Fédération aidés d'élus communaux ont prévu le jeudi 12 Janvier 2023 la vidange de l'étang pour faire le bilan de l'empoissonnement et ainsi le compléter en conséquence.

Plusieurs actions seront proposées notamment un lâché de truites baguées le jour de l'ouverture le 25 février 2023.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

L'adressage des voies :

Les municipalités sont tenues de réaliser un adressage normé pour le bon fonctionnement des services postaux, les secours, les livraisons... Un groupe de travail composé d'élus communaux a été constitué pour le réaliser. Les panneaux et plaques de numéros sont à commander. Des courriers seront adressés à chaque Boucétois concerné.

L'Étude de reconquête Centre Bourg :

Au terme de plusieurs de réunions de travail avec le bureau d'études, deux zones ont été définies pour ces travaux (Mairie/salle polyvalente et Place Goutaudier).

Madame le Maire a présenté au conseil municipal les divers scénarios retenus et leurs estimations financières élaborées. Quelques réunions sont encore programmées pour finaliser ces projet et pouvoir déposer les demandes de subventions au 15 Février prochain.

PRÉVISION TRAVAUX / ACHATS 2023

Atelier municipal Route de Montaigu :

De nouveaux devis sont en cours. Les demandes de subvention (accord définitif) sont à déposer dès que possible auprès du Conseil Départemental.

Travaux de voirie :

Aucuns travaux de voirie n'est prévu pour 2023. La commune ne peut prétendre au programme de subvention « voirie » que tous les deux ans. La municipalité a fait le choix d'étaler le règlement de ces travaux sur deux exercices. Ainsi, il reste à régler la seconde partie des factures.

TARIFICATION DU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les locataires de la salle polyvalente règlent l'électricité qu'ils consomment (un relevé du compteur est réalisé avant et après la manifestation). Actuellement, et depuis de très nombreuses années, le coût du kilowatt consommé leur ait facturé 0,16 € TTC.

Au vu des augmentations tarifaires prévues, il convient de prévoir d'augmenter ce tarif.

Suite à la liquidation judiciaire du fournisseur Planet Oui et n'ayant toujours pas reçu les factures EDF concernant la salle des fêtes pour la période d'avril 2022 à ce jour, cette décision est reportée à un ordre du jour.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR DES ÉLUS

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de frais avancés par des élus pour divers achats :

- Mme Anouk LABORIE : 40,75 € pour des autos-tests destinés aux agents communaux, des trousse de secours et un thermomètre pour le congélateur de la cantine.
- Mme Eveline BONAMY : 29,65 € pour des crèmes mains contenus dans les colis du CCAS.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte de rembourser les élus précités
- décide le mandatement administratif au compte 60632

QUESTIONS DIVERSES

Lettre d'infos aux habitants : distribution aux foyers Boucétois prévue le week-end des 14 et 15 Janvier.

Cérémonie des vœux : le Samedi 21 Janvier 2023 à 10h30 en la salle polyvalente.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 6 Février 2023 à 19h00